

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529


Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: kerlapprethane, Base A
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Apprêt polyuréthane anticorrosion
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA n° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: APP 01, base A

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
2. 2. 5. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Teneur en COV !458 g/l, COV 2010 J) Revêtements bicomposants à fonction spéciale : 500 g/l
2. 4. Dangers principaux: Provoque une irritation cutanée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 5. Autres dangers: Le produit se polymérise lentement.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de: résine polyuréthane et additifs divers dans des solvants organiques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- ((*))
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- 4-méthyl-2-pentanone; méthylisobutylcétone
- N° Id: 606-004-00-4 - N° CE: 203-550-1 - N° CAS: 108-10-1
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 - STOT un. 3 - H335 - Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 83 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 208
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
- éthylbenzène
- N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- (H373 (organes de l'ouïe))
- Divers :
VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884
- acétate d'éthyle
- N° Id: 607-022-00-5 - N° CE: 205-500-4 - N° CAS: 141-78-6
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 400 - VME mg/m³ = 1440
- Solvant naphte aromatique léger
- N° CAS: .64742-95-6
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	rougeurs de la peau par contact prolongé et sensation de somnolence en cas d'inhalation prolongée
4. 2. 1. Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Données non disponibles.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

6. 4. Référence à d'autres sections: voir section 8 sur le port des EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier doux
acier inoxydable

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442 • 4-méthyl-2-pentanone; méthylisobutylcétone : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 83 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 208 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884 • acétate d'éthyle : VME ppm = 400 - VME mg/m³ = 1440

Valeurs selon:
composant n°: 1 - V.L.E.C. = ppm - V.L.E.L. = ppm

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (à cartouche avec filtre A)

8. 2. 2. Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs. |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide visqueux |
| 9. 1. 2. Couleur: | blanc |
| 9. 1. 3. Odeur: | solvantée |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | 26°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1.32 à 1.40 |
| 9. 1. 9. Masse volumique apparente: | 1320 à 1400 g/l |
| 9. 1. 10. Viscosité: | 1400 à 2000 cps à 20°C brookfield |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | insoluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | non applicable |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | produit non réactif |
| 10. 2. Stabilité chimique: | stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | aucune à notre connaissance |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Aucune sous utilisation normale. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | pas d'information |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | pas d'information |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | pas d'information |
| 11. 2. 4. Ingestion: | pas d'information |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | pas d'information |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | pas d'information |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | pas d'information, mais produit insoluble à l'eau |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | pas d'information |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | aucune à notre connaissance |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3082 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VLOEISTOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G. - SUSTANCIA LIQUIDA POTENCIALMENTE PELIGROSAS PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P. |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 9 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 90 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | M6 274 335 601 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBCO3 LP01 R001 -/- PP1 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 9 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | . |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-A, S-F |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: | 9 |
| 14. 4. 6. Instructions d'emballage: | P001 LP01 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 9

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 9

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: peut être dangereux pour l'environnement

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: porter les EPI du chapitre 8 en cas de manipulation

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: pas d'évaluation à ce jour

15. 3. Avis ou remarques importantes: tableau maladie professionnelle : 84

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008
pour les mélanges : RE EC/790/2009
pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE BASE A

Version:10.0.0.529

Date de révision:13.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	20/10/2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	18.02.2012
16. 5. 3. Date de révision:	13.01.2017
16. 5. 4. Version:	10.0.0.529
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1.2.3.4.6.12.14.15.16
16. 6. Réalisé par:	sf

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLAPPRETHANE Durc B

Version:10.0.0.529



Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: kerlapprethane, Dur B
1. 1. 1. Contient:
 - Polysiocyanate aliphatique
 - diisocyanate d'hexaméthylène
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: durcisseur pour résine polyuréthane
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA n° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: APP 01, dur B

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H335 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Attention -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser de l'eau pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Stockage:	P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH208 Contient du (de la) • Polysiocyanate aliphatique, • diisocyanate d'hexaméthylène. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Dangers principaux:	Liquide et vapeurs inflammables. Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
2. 5. Autres dangers:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit. Attaque de nombreux plastiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	mélange isocyanates aliphatiques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• Polysiocyanate aliphatique - N° CAS: 28182-81-2 - Conc. (% pds) : 70 < C <= 80 - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6 - Conc. (% pds) : 20 < C <= 25 - SGH : * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 - Divers : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550• diisocyanate d'hexaméthylène - N° Id: 615-011-00-1 - N° CE: 212-485-8 - N° CAS: 822-06-0 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1 - SGH : * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 3 - H331 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - ((*) - Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,5% - Skin Sens.1; H317: C >= 0,5%) - Divers : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,034 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN! Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	- Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	rougeurs des yeux et de la peau, sensation de nausées
4. 2. 1. Inhalation:	Pas de sensibilisation d'ordre pulmonaire constatée lors de tests sur animaux : aucun potentiel de sensibilisation d'ordre pulmonaire n'a été constaté sur le cobaye, aussi bien après induction intradermique, qu'après inhalation de polysocyan
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en:: oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Éviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	voir chapitre 8 sur le port des EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Température maximum de manipulation: 35°C
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 25 °C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier inoxydable, acier doux.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	- Éviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs - aluminium
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m ³ = 550 • diisocyanate d'hexaméthylène : VME ppm = 0,005 - VME mg/m ³ = 0,034

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	V.E.L.=
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A)
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	tablier et bottes résistants aux solvants
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de sécurité ou écran facial
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	jaune / orange
9. 1. 3. Odeur:	odeur de solvant
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	150°C
9. 1. 6. Point d'éclair:	54°C
9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité:	425 °C environ
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	pour l'acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : inférieure : 1.5 % en vol supérieure : 10.8 % en vol
9. 1. 9. Pression de vapeur:	5 mBar à 20°C pour le 2-méthoxy-1-méthyléthyle
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):	Non applicable.
9. 1. 11. Masse volumique apparente:	1.07 g/cm ³ environ à 20 °C
9. 1. 12. Viscosité:	250mPa.s à 23°C
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble en tant que résine, mais réagit
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	produit réactif avec des résines époxydiques avec élévation de températures
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Réagit avec les alcools, les amines, les bases Réagit avec l'eau et les solutions aqueuses avec un fort dégagement de CO ₂ et risque de montée en pression en milieu confiné et forme un précipité solide insoluble
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C
10. 5. Matières incompatibles:	réaction exothermique avec les amines et les alcools avec l'eau dégagement progressif de CO ₂ En récipients fermés, augmentation de la pression, d'où risque d'éclatement des récipients

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Par décomposition thermique(pyrolyse), libère : des gaz toxiques : oxydes de carbone et oxydes nitriques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: nocif par inhalation : pour acétate de 2-méthyle-1-méthyléthyle CAS : 108-65-6 : lc50/4h : 35.7 mg/l(rat)
pour diisocyanate d'hexaméthylène CAS : 822-06-0 : LC50/4h : 0.124 mg/l(rat) (OCDE 403)
pour Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate CAS 28182-81-2 : LC50(4h) : 402 mg/m3(rat)(OCDE 401)

11. 2. 2. Contact avec la peau: non nocif par contact avec la peau ! pour diisocyanate d'hexaméthylène CAS 822-06-0 : LD50 >7000 mg/kg(rat)(OCDE 402)

11. 2. 3. Contact avec les yeux: pas d'information

11. 2. 4. Ingestion: non nocif en cas d'ingestion : pour acétate de 2-méthoxy-1-méthylène CAS 108-65-6 : LD50 8532 mg/kg(rat)
pour diisocyanate d'hexaméthylène CAS 822-06-0 : LD50 746 mg/kg (rat) (OCDE 401)
pour Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate CAS 28182-81-2 : LD50 >5000 mg/kg (rat) 'OCDE 401)

11. 3. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

11. 4. Toxicité chronique: Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée

11. 6. Effet(s) spécifique(s): La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: faible

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: insoluble dans l'eau

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: non concerné

12. 6. Autres effets néfastes: aucun à notre connaissance

12. 7. Information(s) générale(s): Etudes toxicologiques sur le produit dans sa forme de livraison : toxicité aigue sur les bactéries CE50 = 100-100 mg/l, toxicité aigue sur les poissons, CLO = 8.8 mg/l, CL 100 = 25.0 mg/l sur Brachydanio rerio, durée de l'essai = 96 h.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Peut être recyclé.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Destruction par incinération / pyrolyse.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1866
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: résine en solution
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: F1, 640H, LQ7
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001, IBC02, LP01, R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: non
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG: 3
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 6. Dangers pour l'environnement: non classé
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: porter les EPI section 8 en cas de manipulation
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: pas d'évaluation à ce jour
15. 3. Avis ou remarques importantes: tableau des maladies professionnelles : n° 62 et 84

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008
pour les mélanges : RE EC/790/2009
pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

APPRETHANE, Dur B

Version:10.0.0.529

Date de révision:04.01.2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H331 Toxique par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H226 Liquide et vapeurs inflammables.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	20.10.2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	18.02.2012
16. 5. 3. Date de révision:	04.01.2017
16. 5. 4. Version:	10.0.0.529
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1.2.3.6.8.11.14.15.16
16. 6. Réalisé par:	sf